

Dans le cadre du Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, les participants ont tenu à souligner l'importance de cette question et à débattre des dangers de l'accumulation de stocks de matières fissiles militaires excédentaires. Parallèlement, ils ont défini des stratégies envisageables pour la gestion sûre et efficace des matières fissiles identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense. Ils se sont mis d'accord sur les points suivants :

- ils ont réaffirmé leur attachement au *Traité sur la non-prolifération* (TNP), à la *Décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires*, adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, notamment l'appel lancé pour que les négociations sur une convention non-discriminatoire et universellement applicable, interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, soient conclues rapidement, et aux accords de désarmement nucléaire pertinents ;

- ils ont reconnu que la responsabilité de la gestion sûre des matières fissiles militaires identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense incombe en premier lieu aux Etats dotés d'armes nucléaires, mais que les autres Etats et organisations internationales peuvent apporter leur aide en tant que de besoin ;

- ils ont appuyé les efforts tendant à permettre rapidement que le plutonium séparé et l'uranium hautement enrichi, y compris celui issu du démantèlement des armes, soient entreposés et manipulés selon les normes internationales les plus strictes de protection physique, de comptabilité et de contrôle, qui garantissent des contrôles efficaces en matière de non-prolifération ;

- ils ont décidé de soumettre les matières fissiles identifiées par les Etats dotés d'armes nucléaires comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense, aux garanties de l'AIEA (conformément aux accords "d'offre volontaire" pertinents conclus en matière de garanties avec l'AIEA) dès que possible, en